



## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Préparatifs de la quatorzième Réunion régionale asienne**

1. En vertu du Règlement pour les réunions régionales adopté par le Conseil d'administration à sa 283<sup>e</sup> session (mars 2002) et confirmé à l'occasion de la 90<sup>e</sup> session (juin 2002) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration détermine la date et le lieu de chaque réunion régionale. Les réunions régionales se tiennent en principe dans le pays où se trouve le bureau régional et ont lieu tous les quatre ans. La treizième Réunion régionale asienne s'est tenue à Bangkok en août 2001. On pourrait donc s'attendre à ce que la quatorzième Réunion régionale asienne ait lieu à Bangkok en août 2005.
2. A la suite de consultations informelles menées notamment avec le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, le ministère du Travail de la République de Corée a adressé une lettre aux membres du Groupe de l'Asie et du Pacifique (ASPAG) de l'OIT en leur demandant de soutenir la tenue de la réunion au cours du dernier semestre de 2005 en République de Corée.
3. Le coordonnateur régional du Groupe de l'Asie et du Pacifique, le Dr P.D. Shenoy, a fait savoir au Directeur général du BIT que la question a été discutée au cours de la réunion du Groupe de l'Asie et du Pacifique durant la 289<sup>e</sup> session (mars 2004) du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et que les Etats membres de l'ASPAG ont soutenu à l'unanimité la proposition du gouvernement de la Corée de tenir la quatorzième Réunion régionale asienne en République de Corée.
4. Le programme et budget de l'OIT pour 2004-05 prévoit l'allocation d'un crédit de 441 947 dollars des Etats-Unis pour la tenue de la réunion à Bangkok. Dans sa lettre susmentionnée, le ministère du Travail de la République de Corée a fait savoir que le gouvernement était disposé non seulement à payer les frais additionnels consécutifs, mais aussi à travailler avec le Bureau pour prendre les dispositions financières nécessaires en vue de permettre aux petits Etats membres de participer à la quatorzième Réunion régionale asienne.

- 5. En conséquence, le Conseil d'administration voudra sans doute décider de transférer la quatorzième Réunion régionale asiatique en République de Corée et tenir la réunion en septembre 2005.**

Genève, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

*Point appelant une décision:*      Paragraphe 5.